

COMPTE-RENDU

L'an deux mille dix-neuf, le premier juillet, à 18 heures 30. Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 25 juin 2019 s'est réuni à l'Hôtel de ville sous la présidence de Nicolas CRIAUD, Maire.

Étaient présents : Pascal LOIRAT - Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACÉ - Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédérick DUNET - Jacques GUIHÉNEUF - Laurent BOULO - Nadège VÉRON - Chantal DEMY - Marie-Claude BARRET - Laurence GEFFRAY - Laurent CHASSAING - Valérie SAUVIAT - Joseph GAULTIER - Gwénaëlle MORVAN - Fabrice GUILLET - Joëlle URVOIS - Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER - Emmanuelle SOALHAT - Frédéric MICHÉ - Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

Étaient excusés : Thierry de LORGERIL donne pouvoir à Nicolas CRIAUD - Patrice GUIHARD donne pouvoir à Luc PORTET - Marie-Annick DURAND donne pouvoir à Françoise JOUNIER - Laurence LÉPINE donne pouvoir à Anouk PAOLOZZI-DABO - Hervé NAËL donne pouvoir à Hélène CHALLIER - Dominique MIGAULT donne pouvoir à Emmanuelle SOALHAT

Secrétaire de Séance : Pascal LOIRAT

Monsieur le Maire demande à Pascal LOIRAT, désigné secrétaire de séance, de bien vouloir procéder à l'appel. Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire soumet, à l'approbation de l'Assemblée délibérante, le compte-rendu du Conseil Municipal du 27 mai 2019. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité sous réserve de la prise en compte de deux corrections apportées par le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire.

Le premier correctif concerne la demande de Frédéric MICHE qui souhaitait savoir si seule la Ville de La Baule pouvait bénéficier du siège vacant à Cap Atlantique, ou si ce siège avait pu être attribué à une autre commune ou si l'on aurait pu limiter le nombre de sièges d'élus à 50.

Monsieur le Maire avait répondu que seule la Ville de La Baule pouvait bénéficier de ce siège.

Le second correctif portait sur le fait que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire n'étaient pas informés de la réunion qu'Anouk PAOLOZZI DABO évoquait au début de sa réponse à la question écrite du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ; aussi la question posée n'avait pas de lien avec cette réunion.

Préalablement à l'examen de l'ordre du jour de cette présente réunion, Monsieur le Maire souhaite informer ses collègues du Conseil Municipal que suite à la délibération prise le 27 mai dernier, portant sur le Mécénat pluriannuel d'entreprises pour le programme de restauration du patrimoine, il avait été indiqué que la Fondation du Crédit Agricole et la Caisse régionale du Crédit Agricole versaient 100 000 euros à la Ville de Guérande. Il ajoute que la démarche engagée dans le cadre de la convention cadre du Mécénat a également permis d'acter avec certaines entreprises un montant de 199 500 euros au titre de l'année 2019 et qui seront vraisemblablement reconduits en 2020.

Monsieur le Maire rappelle l'objet de la délibération n°1. Cette délibération fait lien avec la délibération validée lors du Conseil Municipal du 25 mars 2019 pour le lancement de la procédure de modification du Plan Local d'Urbanisme. Il rappelle que la Ville est accompagnée par le Cabinet « La Boîte de l'Espace » en la personne de Julien DELISLE qui va commenter un diaporama présenté en séance. Monsieur le Maire ajoute que les raisons qui ont amené la Ville à modifier son PLU sont d'une part la nécessité d'adapter le règlement pour tenir compte des difficultés qui sont rencontrées lors de l'instruction des dossiers de demande d'autorisation d'urbanisme notamment liées à la définition de certaines notions, et d'autre part de modifier le plan de zonage pour notamment, corriger des incohérences entre le PLU et l'AVAP en permettant notamment le changement de destination pour un bâtiment en zone de patrimoine urbain (ZPU), protéger des arbres supplémentaires, et pour favoriser la réalisation de projets sur le secteur de Maison Neuve.

Monsieur le Maire réaffirme la volonté de prendre en compte dans le PLU l'évolution du projet du Petit Séminaire, notamment en autorisant la réalisation de logements dans le bâtiment du Petit Séminaire, ainsi qu'une réalisation conjointe des objectifs de logements sociaux sur un autre site, et en adaptant le règlement pour la réalisation d'un projet d'équipement intercommunal (conservatoire, auditorium et salle de diffusion) et ses abords.

Enfin, il rappelle la nécessité de mieux encadrer les projets de densification et de renouvellement urbain, en particulier sur les secteurs de la Coulée Verte et du boulevard de Gaulle par l'intermédiaire d'orientations d'aménagement et de programmation.

Monsieur le Maire demande à Julien DELISLE de présenter les modifications qui ne remettent pas en cause la philosophie du Plan Local d'Urbanisme adopté en 2017.

1 – Approbation du bilan de la concertation menée dans le cadre de la procédure de modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme et avis sur le contenu du projet de modification de PLU

Julien DELISLE présente, à l'aide d'un diaporama présenté en séance, une synthèse des modifications qui vont être apportées au PLU.

Monsieur le Maire remercie Monsieur DELISLE pour cette présentation synthétique.

Monsieur le Maire donne la parole à Hélène CHALLIER.

Hélène CHALLIER indique que les élus du groupe Guérande Alternance ont bien pris connaissance du détail des modifications du PLU que le Conseil Municipal doit approuver ce soir. Tout d'abord, si le groupe qu'elle représente entérine pour une bonne part le caractère réglementaire de cette nécessaire adaptation après deux ans, la Majorité ne peut pas prétendre qu'il ne s'agit ici que de s'adapter à la marge et après l'épreuve de la mise en œuvre quelques points de détail.

Certains points de détail correspondent certes à une meilleure prise en compte des enjeux de terrain liés à l'application du PLU et elle allait dire, « heureusement ». Alors avec le souci d'objectivité que les élus de son groupe essaient de toujours maintenir dans ces débats, il leur faut reconnaître quelques avancées. Les mentions du traitement des haies et clôtures sont un progrès en ce qu'elles mentionnent aujourd'hui la préservation prioritaire des talus. On peut même penser que sur ce point le texte aurait pu aller plus loin encore. Concernant la gestion des eaux pluviales à la parcelle, l'on a aussi progressé. Et l'on progresse aussi lorsque l'on relève le nombre de places de parking pour un logement neuf de 1 à 1.7 afin d'éviter le report massif du stationnement sur les espaces publics. Il était temps que l'on comprenne que l'espace public n'a pas à se substituer à l'espace privé, plus rentable certes pour les promoteurs sous forme de m² habitables que sous forme de parkings.

Dès lors, la Majorité Municipale a bel et bien dû anticiper cette relecture et ces adaptations à l'aune des exigences de calendrier qui voulait que le projet du Petit Séminaire ainsi que de la Maison de l'Intercommunalité à Cap Atlantique soient définitivement actés avant la fin de ce Municipale. Ainsi, nous voici, nous Guérandais, engagés de manière définitive par Cap Atlantique et nos votes à Cap atlantique (ou plutôt vos votes) dans ce projet de logements ou plutôt de leviers d'optimisation fiscale que sont les logements relevant de la loi Malraux. Alors, non, ce projet n'est ni celui des élus de Guérande Alternance et d'ailleurs, il n'est pas non plus celui de la Majorité. Il est le fruit d'une réelle indolence politique liée à l'absence de vision de territoire qui est celle de la Majorité. Nous voici donc aujourd'hui devant le fait accompli, la confiscation de

notre patrimoine au service d'intérêts privés, au mépris des engagements pris et de la dynamique de notre territoire. Nous rêvions tous d'un projet communautaire culturel ambitieux adossé au regroupement dans ce Petit Séminaire, d'activités commerciales, culturelles avec le siège de Cap Atlantique. Nous rêvions d'un lieu ouvert, d'un lieu d'échanges et de culture qui nous aurait permis d'ouvrir la Ville sur tout le territoire. Le réveil est bien amer.

Ce projet signe ainsi la fin de l'ambition guérandaise en termes de dynamique communautaire car que personne ne s'y trompe ici et ce soir, il est corrélé à la création de la Maison de l'Intercommunalité à La Baule. Ce second projet vient d'être voté à Cap atlantique et au vu de l'inertie guérandaise, on peut penser qu'effectivement, nous n'avons pas les compétences pour mener l'attelage communautaire.

Le second point plus local, mais non moins impactant quant à ce qu'il sous-tend est la question de l'OAP sur la Coulée Verte p.32. On nous annonce une densification des logements sur la Coulée Verte allant jusqu'à 100 logements à l'hectare. Cette densification sur le seul espace vert communautaire guérandais est en contradiction avec la volonté affirmée p.64 de ne pas réduire les zones vertes et boisées.

Ce que l'on constate donc, c'est une contradiction entre ce qui nous apparaît comme une posture qui consiste à affirmer la volonté de protéger les arbres et espaces verts tout en ne créant aucun espace vert et en densifiant l'habitat sur le seul qui existe. Pourquoi ne pas porter un vrai projet de parc autour du Séminaire ? Traiter les « abords » du Séminaire n'est pas porter un projet ! C'est là une caricature toute symbolique de l'impuissance politique de la Majorité.

Les élus du groupe Guérande Alternance refuseront donc de voter ces modifications au regard de ces deux points, l'un de politique générale et l'autre de détail, qui tous deux révèlent un manque d'ambition et de vision politique et pour Guérande et pour tout notre territoire.

Monsieur le Maire demande à Julien DELISLE de bien vouloir apporter des réponses sur les interrogations liées à l'OAP sur la Coulée Verte.

Julien DELISLE rappelle que, s'agissant de la densité, la modification acte bien que les projets doivent pouvoir s'insérer dans l'environnement de la Coulée Verte et de ses abords. Ces projets ne devront pas dépasser 50 logements/ha quand il s'agit d'extension ou de division de bâti existant, 70 logements/ha quand il s'agit d'un immeuble résidentiel avec parking aérien et 100 logements/ha lorsqu'il s'agit d'un immeuble résidentiel avec parking souterrain.

Monsieur le Maire ajoute que s'agissant de la Coulée Verte, il y a eu au niveau du service Urbanisme une négociation au sujet de la Coulée Verte ; ce sont trois biens qui ont été vendus par des propriétaires privés à un promoteur et chacun sait que l'objectif d'un promoteur c'est de faire un maximum de logements sur une emprise foncière au sol ; le promoteur en question est venu deux fois pour négocier le nombre de logements. Deux fois, la Ville s'est opposée à ce que l'on produise 20 logements de plus que ce qui était autorisé. Cela signifie qu'entre le texte qui est écrit et la réalité du terrain, la Ville a toute latitude pour négocier avec le promoteur sur la densification que la Ville souhaite au maximum sur un projet présenté. Ce cas-là a été refusé deux fois et le promoteur ne réalisera pas son projet à Guérande.

En ce qui concerne le Petit Séminaire, Monsieur le Maire constate que les échéances électorales approchent car ce site devient un enjeu important pour la Ville de Guérande et pour le territoire. Monsieur le Maire ne va pas refaire la genèse du Petit Séminaire puisque ce dossier existait déjà sous le précédent Municipal car la Ville de Guérande avait envisagé de l'acquérir par un portage

foncier puis Cap Atlantique s'était substituée à elle. Certes, la Majorité n'a pas le même rêve qu'Hélène CHALLIER, et chacun a le droit d'avoir un avis différent sur ce que l'on souhaite pour l'avenir de la Ville et de l'Intercommunalité.

Monsieur le Maire rappelle que Guérande a son rôle de centralité, que le Conservatoire installé en entrée de ville qui offre son rayonnement sur l'ensemble du territoire est un point fort et que Guérande va pouvoir bénéficier d'un équipement neuf qui va répondre à toutes les normes et exigences que l'on peut avoir avec le Ministère de la Culture puisqu'il a eu un rendez-vous avec Yves METAIREAU et la DRAC pour bien se caler sur ses attentes pour l'édification du Conservatoire ; de plus la Ville de Guérande ne sera pas en reste car sera construite à proximité une salle de diffusion qui pourra bénéficier aux Guérandais et aux habitants de Cap Atlantique.

Selon Monsieur le Maire, l'avenir du Petit Séminaire est indépendant d'échéances électorales. Le bâtiment est dans un état déplorable et a un besoin urgent de travaux. Il restera un lieu de vie car des habitants vivront dans ce monument historique et en plus il y aura la possibilité d'y avoir des commerces. Pour ce qui est de l'aménagement des espaces verts, il sera confié à un architecte paysagiste car il apparaît inconcevable de ne pas intégrer le végétal afin de pouvoir travailler sur une vision globale de ce secteur qui est à privilégier car il s'agit de l'identité de Guérande en entrée de ville.

Hélène CHALLIER entend les arguments, mais elle estime que la position n'est pas honnête car le projet actuel n'était pas celui de la Majorité lorsqu'elle a été élue.

Monsieur le Maire redit qu'il n'a pas l'intention de reprendre la genèse du projet. Il rappelle simplement que le Petit Séminaire a été vendu à Cap Atlantique et il estime que ce projet est une vitrine pour la Ville de Guérande.

En outre un projet culturel est initié sur le site du Carré Saint-Jean pour rester cohérent avec une politique de dynamisation du cœur de ville et faire venir des habitants en centre-ville.

Monsieur le Maire donne ensuite la parole à Frédéric MICHÉ.

Avant de revenir à la délibération sur le PLU, et pour conclure sur le sujet du Petit Séminaire, Frédéric MICHÉ rappelle que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire ont regretté la gestion de ce dossier, fiasco absolu sur le plan de la gestion de projet et sur le plan démocratique. L'argumentaire qui a permis de quitter le projet collectif qui devait se bâtir sur le Petit Séminaire et qui a donné lieu à cette vente au groupe François 1^{er} est un argumentaire de pacotille qui n'a pas été débattu au sein du Conseil Communautaire et le fait de se débarrasser du Petit Séminaire de la part de la commune de Guérande vers Cap Atlantique, c'était le sparadrap du capitaine HADDOCK car l'on arrivait plus à s'en sortir financièrement. C'est un fiasco qui a duré une douzaine d'années. Cela aurait pu être un projet d'ampleur favorable au développement de la cité guérandaise.

Pour ce qui est de la délibération sur la modification du PLU, les élus de son groupe reconnaissent des points positifs comme par exemple, la création de l'OAP du boulevard De Gaulle ainsi que les ajustements qui donneront plus de souplesse à l'insertion des projets de construction. Néanmoins, ils ne valideront pas cette proposition de modification pour les raisons suivantes :

- ils n'approuvent pas le changement de destination du « Petit Séminaire », et surtout la méthode qui a conduit à l'abandon du projet initial.
- ils n'approuvent pas l'ajustement de la règle de mixité sociale sur le projet du Petit Séminaire.

- ils considèrent que le foncier est et sera de plus en plus au centre des problématiques d'aménagements et de développement des cités et donc ils refusent le changement de destination du terrain de « Maison Neuve » prévu pour un équipement collectif. Changement de destination qui conduira vraisemblablement à la vente du dit terrain.
- ils ne valident pas l'augmentation du ratio de stationnement par logement. Il est temps d'accompagner la réduction de la place de la voiture dans la ville. Aujourd'hui, ils admettent qu'il faille prévoir plus de stationnements, mais proposent des îlots de stationnements à l'écart des terrains bâtis qui pourront avoir une autre destination quand la voiture sera moins présente.
- Enfin ils regrettent une lecture trop restrictive du règlement du PLU qui conduit à refuser des équipements de production d'énergie renouvelable. Ils souhaitent retrouver l'esprit du PADD qui favorise et incite les porteurs de projets vers l'intégration d'équipements de production d'énergie renouvelable.

Monsieur le Maire ne reviendra pas sur le sujet du Petit Séminaire. S'agissant de la place de la voiture, on est tous d'accord pour réduire son utilisation, mais aujourd'hui la population n'a pas toujours d'autres alternatives que l'usage de la voiture pour se rendre à son travail ou sur ses lieux de loisirs ; toutefois, les aménagements qui sont prévus donnent la priorité aux liaisons douces mais on ne peut occulter totalement la voiture du mode actuel, de fonctionnement des habitants. Si l'on avait un service de transport en commun mieux cadencé, peut-être pourrions-nous envisager une diminution de l'utilisation de la voiture. Il nous faut travailler sur la mobilité pour éviter la place de la voiture trop prégnante dans certains quartiers.

S'agissant des énergies renouvelables, Julien DELISLE indique que le règlement propose un compromis.

Selon Anne-Gaëlle REVAULT, le règlement permet certaines installations photovoltaïques qui sont parfois refusées par le Maire.

Monsieur le Maire précise que les réserves ou refus sont souvent le fait de l'Architecte des Bâtiments de France.

VOTE : Majorité – 7 Contre (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL – Emmanuelle SOALHAT – Dominique MIGAULT – Frédéric MICHÉ – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

Monsieur le Maire introduit la délibération suivante et cède la parole à Monsieur FIASCHI du Cabinet EVEN CONSEIL qui commente le diaporama présenté en séance.

2 – Révision du règlement local de publicité : Arrêt du projet

A l'issue de la présentation du dossier, Monsieur le Maire donne la parole à François PAGEAU.

François PAGEAU dit que les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire sont évidemment favorables à l'instauration et l'évolution du Règlement Local de Publicité même si selon eux il ne va pas assez loin. Ils n'ont cessé depuis le début de leur mandat de protester contre la pollution visuelle provoquée par l'affichage sauvage qui envahit nos rues, dégrade notre environnement, incite à toujours plus de consommation et conditionne les esprits. Ils seront néanmoins particulièrement vigilants sur le suivi et le respect de ce règlement afin qu'il ne reste pas uniquement un règlement. Une règle se doit d'être appliquée et ils demandent qu'un bilan sur

les sanctions éventuellement prises à l'encontre des contrevenants soit régulièrement effectué et communiqué. Ils ne manqueront pas si besoin de jouer leur rôle d'alerte.

Dans la délibération il est mentionné l'organisation d'une réunion avec les associations environnementales. Ils n'ont pas trouvé les informations concernant cette réunion dans les annexes et ils aimeraient connaître les associations qui ont été conviées.

François PAGEAU rappelle enfin que lors du dernier Conseil, les élus de son groupe se sont indignés mais pas étonnés de la décision de la Majorité Municipale de supprimer la taxe locale sur la publicité extérieure. Mauvais signal donné au règlement qui est approuvé ce soir et qui vient en quelque sorte le contredire, ou tout au moins ne pas l'encourager...

S'agissant des associations, il est précisé que Guérande Environnement, association agréée par la Préfecture a été invitée mais n'a pas participé à la démarche ; en revanche, cette association a été destinataire des comptes rendus des réunions qui ont été organisées.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire cède la parole à Gwenaëlle MORVAN.

3 – Convention avec la Mission Locale de la presqu'île guérandaise pour l'accueil de jeunes en stage

Comme elle l'avait proposé, Gwenaëlle MORVAN a demandé au directeur de la Mission Locale de venir présenter au Conseil Municipal les missions de cet organisme.

Monsieur GERAUD commente un diaporama présenté en séance.

A l'issue de cette présentation, Monsieur le Maire précise qu'il a proposé que la Ville accompagne des jeunes de la Mission Locale en les accueillant en stage dans les services municipaux. Il lui semble important que la Ville puisse être exemplaire en la matière.

Selon Frédéric MICHE, il est important que la Mission Locale reste bien locale pour accueillir des jeunes du territoire. Les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire soutiennent la décision municipale d'accueillir des jeunes suivis par la Mission Locale au sein des services municipaux.

Gwenaëlle MORVAN rappelle que la Mission Locale s'adresse à tous les jeunes qui malheureusement n'ont pas toujours connaissance de son existence.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire accueille Madame Hélène PASSELANDE de LADSELA qui va commenter les délibérations 4 et 6.

4 – Compte-rendu annuel de l'opération d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Maison Neuve - (CRAC au 31 décembre 2018)

La présentation de Madame PASSELANDE n'appelle aucune question.

VOTE : Unanimité

5 – Prorogation du portage foncier avec l’AFLA pour l’écoquartier de la Maison Neuve

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

6 – Avenant n°3 à la concession d’aménagement de la ZAC de la Maison Neuve

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

7 – Mise à jour du tableau des effectifs

Cette délibération ne donne lieu à aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

8 – Désaffiliation de la commune d’Orvault du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Loire-Atlantique

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

9 – Avis sur la modification simplifiée du P.L.U. de La Baule-Escoublac

Cette délibération ne fait l’objet d’aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

10 – Budget Principal 2019 – Décision modificative n°1 2019

Cette délibération ne donne lieu à aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

11 – Budget Annexe des Pompes Funèbres 2019 – Décision modificative n°1 2019

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

12 – Tarifs municipaux 2019 – Nouveaux tarifs

Cette délibération ne fait l'objet d'aucune remarque

VOTE : Unanimité

13 – Subventions aux associations - Exercice 2019

Selon Anne-Gaëlle REVAULT, il aura fallu attendre la dernière année du mandat pour qu'enfin la Majorité Municipale accepte de donner plus de 100 € à la LPO comme les élus du groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire le soutenaient depuis 5 ans. Tous les jours l'on entend dans les médias et ailleurs que la planète va mal, que nous la détruisons, polluons et qu'il faut agir pour limiter les dégâts. Pourtant les associations environnementales manquent de moyens, financiers et humains. Elle espère que la majorité, quelle qu'elle soit, continuera à soutenir les associations environnementales les prochaines années. Peut-être que l'association Bretagne Vivante, à qui il avait été refusé de donner une subvention en 2015, aurait dû retenter sa chance en cette année pré-électorale.

Monsieur le Maire regrette la référence à la période préélectorale qu'il trouve particulièrement déplacée et rappelle que les associations vivent toute l'année sans se préoccuper des échéances électorales.

Hélène CHALLIER ajoute que cette subvention résulte d'une décision collective des élus.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Frédéric DUNET.

14 – Aménagement de 2 terrains de football à 5 synthétiques – Autorisation de signer les marchés – Demande de fonds de concours

Pour le groupe Vivons Guérande Ecologique et Solidaire François PAGEAU comprend bien évidemment la demande de la Saint-Aubin concernant l'aménagement de surfaces synthétiques qui lui permettront un peu de souplesse dans l'organisation de ses activités.

Il regrette cependant qu'une présentation complète des tenants et aboutissants de ce projet n'ait pas été faite. Il aurait aimé, en effet, avoir une présentation en Commission des arguments par les porteurs de projet eux-mêmes. Il redit son souhait de mise en place dans les toutes prochaines années d'un plan pluri-annuel d'investissements sportifs concerté réunissant toutes les associations concernées sous l'égide d'une organisation type OMS extérieure au Service des Sports. Il a en effet l'impression que les décisions sont le plus souvent prises dans l'urgence, sans qu'il n'y ait encore une fois de vision globale.

C'est vrai, il y avait beaucoup à faire ; il reste encore beaucoup à faire car rien n'a été fait pendant de trop nombreux mandats. Raison de plus pour réfléchir ensemble à la vision sportive que nous voulons avoir sur notre commune, en évitant le colmatage et le rafistolage qui au final finissent par coûter cher. Ces sommes qui finissent par être conséquentes pourraient être mieux utilisées si elles profitaient au plus grand nombre à travers la réalisation et l'entretien de voies aménagées pour les cyclistes ou les piétons permettant la pratique de sports, pour tous, au quotidien et de façon gratuite.

Il a par ailleurs encore quelques interrogations à propos des risques sanitaires liés aux surfaces synthétiques. Risques directs sur les pratiquants pour lesquels demeurent encore de nombreuses suspicions et impacts sur l'environnement du fait de transport de micro-particules réparties çà et là sur le territoire et qui finissent dans les canalisations puis dans l'océan. Il n'y a pas de petits efforts pour épargner notre planète.

Son groupe, pour ces raisons, et avant tout, par souci de précaution et de prudence, ne souhaite pas approuver ce projet.

Concernant la concertation avec l'association de football Saint-Aubin de Guérande, Frédéric DUNET rappelle que des réunions de concertation ont bien eu lieu ; d'ailleurs il regrette qu'alors que tous les élus de la Commission des Sports avaient été conviés à l'Assemblée Générale de la Saint-Aubin, Monsieur PAGEAU n'était pas présent. Il aurait pu alors échanger avec les dirigeants.

Frédéric DUNET ne peut pas laisser dire qu'il n'y a pas de projets. Les besoins sont listés et un travail est mené en lien avec les associations pour voir comment ces besoins pourraient s'articuler au mieux au vu de nos finances.

François PAGEAU regrette que l'Office Municipal des Sports n'ait pas été consulté.

Monsieur le Maire rappelle qu'aujourd'hui, légalement, l'OMS n'existe pas.

François PAGEAU estime que la Ville n'a rien fait pour sauver l'OMS.

Frédéric DUNET ne peut laisser François PAGEAU tenir de tels propos. La Ville a essayé d'aider l'OMS, mais ce dernier n'est pas suivi par les clubs.

Frédéric MICHE pense qu'il faudrait avoir une association type OMS qui fédérerait les associations sportives.

Monsieur le Maire précise que la concertation existe grâce au travail de l'élu en charge du Sport et des services municipaux qui lui sont rattachés.

VOTE : Majorité – 3 Contre (Frédéric MICHE – François PAGEAU – Anne-Gaëlle RÉVAULT)

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

15 – Construction d'une salle de percussions sur le parvis d'Athnor - Demande de fonds de concours à Cap Atlantique

Hélène CHALLIER trouve que ce projet a mis bien du temps à se concrétiser car cela fait plus d'un an que l'on en parle.

Catherine LACROIX précise que la Ville a travaillé avec un architecte car l'on est proche du centre-ville. Il fallait donc que l'on ait un élément modulaire de qualité.

Le site accueillera les élèves début septembre 2019.

Frédéric MICHE dit avoir lu dans la presse le chiffre de 137 000 euros et non 122 000 euros comme indiqué dans la délibération.

Catherine LACROIX lui répond que le montant donné dans la presse s'entend TTC et que par rapport à l'estimation de départ, il a fallu ajouter un bardage en bois pour des raisons esthétiques et permettre une intégration optimale dans le site.

Hélène CHALLIER s'inquiète de la qualité phonique de cette salle.

Catherine LACROIX la rassure en lui disant que cela a bien entendu été étudié. En effet, un architecte a travaillé avec le directeur et les enseignants du Conservatoire pour que les conditions de la pratique de la musique soient optimales.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Pascal LOIRAT.

16 – Rapport de présentation du Développement Social Urbain (D.S.U.) – Exercice 2018

Pour plus de compréhension de ce rapport Emmanuelle SOALHAT, au nom du groupe Guérande Alternance, souhaiterait avoir connaissance du chiffrage des 4 critères d'attribution :

- . Le potentiel financier,
- . La part de logements sociaux,
- . La proportion de bénéficiaires d'aides au logement dans le total des logements de la commune,
- . Le revenu moyen par habitant.

Monsieur le Maire propose de prendre note de la question qui est très technique et les réponses lui seront apportées ultérieurement.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

La parole est donnée à Bernard MACE.

17 – Convention pour l'entretien des circuits de randonnée et des itinéraires cyclables d'intérêt communautaire sur le territoire de Cap Atlantique

Cette délibération ne suscite aucun commentaire

VOTE : Unanimité

18 – Modification des statuts et du périmètre du SY.D.E.L.A.

Anne-Gaëlle REVAULT souhaite profiter de cette délibération portant sur le SYDELA pour demander pourquoi la Ville n'a pas choisi de prendre le contrat biogaz, contrat « vert » pour remplacer le contrat « classique » ? Cela est possible avec le contrat que Guérande a. Elle est surprise qu'en commission les élus de la Majorité ne semblaient pas au fait alors que Guérande a un délégué au sein du SYDELA. Les élus de son groupe attendent également que Guérande sorte des points de livraison du groupement avec le SYDELA afin d'acheter de l'électricité renouvelable à la coopérative ENERCOOP. Puis, quand le SYDELA proposera un contrat « vert » pour l'électricité, ils espèrent que Guérande le prendra sans hésiter.

Bernard MACE répond qu'ENERCOOP n'a pas été retenue dans le cadre de l'appel d'offres.

Anne-Gaëlle REVAULT rappelle que Guérande a cette possibilité de conclure un contrat vert tout en restant adhérente au SYDELA.

Monsieur le Maire propose que l'on se rapproche du SYDELA pour voir quel type de contrat il peut proposer en matière d'énergie verte aux communes qui sont membres du Syndicat.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

19 – Rapport annuel contrat de partenariat public privé, maintenance éclairage public - avril 2018-mars 2019

Monsieur le Maire profite de cette délibération pour informer le Conseil Municipal de la mise en place d'une expérimentation pour couper l'éclairage public sur certains axes secondaires la nuit. En parallèle, la Municipalité souhaite que la Ville s'inscrive auprès de l'Association Nationale pour la Protection du Ciel et de l'Environnement Nocturne afin de déposer un dossier pour obtenir le label national « Villes et Villages Etoilés » qui lutte contre la pollution lumineuse. Il s'agit de faire du Plan lumière un outil pour l'environnement.

Monsieur le Maire précise que ce Plan a permis de baisser la consommation électrique de 27%.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

La parole est donnée à Bernard MACE.

20 – Conventions de mises à disposition pour l'entretien du système d'endiguement de l'étier du Pouliguen

Cette délibération n'appelle aucune remarque.

VOTE : Unanimité

La parole est donnée à Anouk PAOLOZZI DABO.

21 – Approbation de la modification du règlement intérieur du Pôle Enfance

Cette délibération ne suscite aucun commentaire.

VOTE : Unanimité

Monsieur le Maire présente la délibération suivante.

22 – Rapport annuel d'activités de la D.S.P. marché d'approvisionnement

Cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.

La parole est donnée à Catherine LACROIX.

23 – Lancement du Projet Scientifique et Culturel global des équipements patrimoniaux de la Ville

Hélène CHALLIER ne voit pas l'intérêt de ce nouveau Comité « Théodule » qui se met en marche. Et elle aimerait savoir ce que signifie un représentant des riverains.

Catherine LACROIX rappelle qu'elle l'a déjà expliqué dans le cadre de la Commission Culture il est important pour la Ville d'avoir plusieurs instances pour dialoguer autour de ce projet. Il y aura donc des élus, des techniciens et des représentants de la société civile.

Hélène CHALLIER demande ce que sera le projet.

Catherine LACROIX lui répond qu'il sera défini entre autre avec la représentante du groupe Guérande Alternance dont on va voter le nom dans la délibération suivante. Le projet se construira donc de manière démocratique.

VOTE : Majorité – 2 Abstentions (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL)

24 – Désignation représentants élus de la commune au comité de pilotage du projet scientifique et culturel

Sont désignés au COPIL du projet scientifique et culturel les représentants suivants :

- Président : Nicolas CRIAUD
- Membres : Catherine LACROIX, Bernard MACÉ, Marie-Annick DURAND, Laurence GEFFRAY, Emmanuelle SOALHAT et Frédéric MICHÉ

VOTE : Majorité – 2 Abstentions (Hélène CHALLIER – Hervé NAËL)

Monsieur le Maire souhaite à chacune et chacun un bel été et donne rendez-vous à ses collègues pour le Conseil Municipal du 23 septembre 2019.

La séance est levée à 21h45.